



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20230609-D2309061ES-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDEDI 9 JUIN 2023

Nombre de membres

en exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MME MICHON, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, DEBBI, MME HADJIAT, M. FERYN, MME TERRINE ; M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, LEANZA, BERNIER ; FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME NAOM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE

M. HAMONIC POUVOIR A MME GY

M. BOUKOUNA POUVOIR A M. PROPONET

ABSENT : MM. RODRIGUES / LEBAS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Dany LOYAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D230906-1

ELECTION DE 9 DELEGUES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023.

N° D230906-01

OBJET : ELECTION DE 9 DELEGUES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023.

Le Conseil municipal s'est réuni à la salle Agora au Complexe Sportif Jesse Owens, le vendredi 9 juin 2023 à 20h15.

Vu le décret n° 2032-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire ministérielle n° IOMA2308397J du 30 mars 2023.

Vu l'arrêté préfectoral de convocation n° 2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023, affiché en Mairie le même jour.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Électoral, le bureau électoral a été constitué de :

- Madame Rafika REZGUI, Maire et Présidente,
- Monsieur Marc SERRES,
- Monsieur Jean-Pierre CRUSE,
- Madame Kenza HADJIAT,
- Monsieur Samy DEBBI.

La présidente a donné lecture :

- Des articles du Code Électoral relatifs à l'élection des sénateurs et notamment des articles L.283 et suivants,
- **Du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023** portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2023 dans le département,
- **De l'arrête préfectoral de convocation n° 2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 affiché en Mairie le même jour.**

La Présidente a, ensuite, invité le Conseil à procéder, sans débats et au scrutin secret, à l'élection sur la même liste de 9 suppléants à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente, son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33**
- **A déduire - bulletins blancs et nuls : 0**
- **Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 33**

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN	
Titre de la Liste	Nombre de suffrages exprimés
Liste « Réussir Ensemble Chilly-Mazarin »	27
Liste « L'Avenir de Chilly-Mazarin »	6
Total des suffrages exprimés	33

DÉTERMINATION DU QUOTIENT ÉLECTORAL

Le nombre total des suffrages exprimés est de 1615. Le quotient électoral est de 201,875.
Le quotient obtenu est ressorti à 3.7

ATTRIBUTION DES SIÈGES À CHAQUE LISTE**a) Au quotient**

Le Bureau a divisé le nombre de suffrages de chaque liste par le quotient électoral des suppléants.
Cette opération a permis d'attribuer :

- 8 sièges de suppléants à la liste « Réussir Ensemble Chilly-Mazarin »,**
- 1 siège de suppléant à la liste « L'Avenir de Chilly-Mazarin ».**

b) Récapitulatif

Ont obtenu au total :

- La liste « Réussir Ensemble Chilly-Mazarin » : 8 sièges de suppléants,
- La liste « L'Avenir de Chilly-Mazarin » : 1 siège de suppléant.

ONT ETE PROCLAMES :**1) Appartenant à la liste « Réussir Ensemble Chilly-Mazarin »**

- 1 – Madame Françoise LACAMBRE
- 2 – Monsieur Gérard FUNES
- 3 – Madame Lisette JOVIGNOT
- 4 – Monsieur Gérard PROUX
- 5 – Madame Emmanuelle AUBOURG
- 6 – Monsieur Anouar BRIKI
- 7 – Madame Danièle SERRES
- 8 – Monsieur André PEREZ

2) Appartenant à la liste « L'Avenir de Chilly-Mazarin »

- 9 – Monsieur Kévin DELBART

Les conseillers municipaux, délégués de droit, ont désigné comme suit la liste sur laquelle seront retenus, le cas échéant, leurs suppléants :

1) Liste « Réussir Ensemble Chilly-Mazarin »

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| Mme Rafika REZGUI | Mme Béatrice RICCARELLI |
| M. Dominique LACAMBRE | M. Jean-Claude DELIANCOURT |
| Mme Isabelle GY | Mme Sylvie LE PALUD |
| M. Christian PROPONET | M. Marc SERRES |
| Mme Dany LOYAU | Mme Myrna NAOUM-GHAZIEFF |
| M. Jean-Pierre CRUSE | M. Philippe HAMONIC |
| Mme Karine GREMION | Mme Valérie BOUGE |
| M. Alain JANUS | Mme Marie-Hélène MICHON |
| M. Armando SOUSA | Mme Kenzia HADJIAT |
| Mme Guillaîne YENKETRAMDOO | M. Cyrille FERYN |
| Mme Laëtitia MORIEZ | Mme Hélène TERRINE |
| M. Florent PAUDELEUX | |
| M. David RICCARDI | |
| M. Eddy POLICE | |
| M. Samy BOUKOUNA | |
| M. Samy DEBBI | |

2) Liste « L'Avenir de Chilly-Mazarin »

- Mme Martine CINOSI-GIRARD,
- Mme Chantal LACARRIERE-FARGES

M. Pédro RIBEIRO-CAPITAO
M. Olivier BOUCHE
Mme Nathalie LEANZA
Mme Pascale BERNIER
M. Joffrey LEBAS



La séance a été levée à vingt et une heures et quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Chilly-Mazarin, le 9 juin 2023



**La Maire,
Rafika REZGUI**